

# Mise sous condition de ressources des allocations familiales :

## Une proposition inacceptable !

*23 janvier 2008*

Parmi les 314 propositions de la commission pour la libération de la croissance française figure la mise sous condition de ressources des allocations familiales.

Il est paradoxal que, sous prétexte de réduire les dépenses publiques, on souhaite porter atteinte à ce qui constitue le moteur de la croissance économique de notre pays, à savoir son dynamisme démographique.

Le système des prestations familiales a démontré son efficacité. Le récent bilan démographique de la France pour 2007 publié par l'INSEE montre qu'avec un taux de fécondité de 1,98 enfants par femme, notre pays reste en pointe dans l'Union européenne. Même si les liens de causalité sont toujours difficiles à établir, on peut légitimement penser que la politique familiale et notre système de prestations familiales y sont pour quelque chose. Par ailleurs, de nombreuses études ont démontré que la redistribution opérée par des prestations universelles comme les allocations familiales joue un rôle actif pour sortir les familles du seuil de pauvreté.

L'UNAF rappelle son opposition absolue à la mise sous condition de ressources des allocations familiales.

► Le caractère universel des allocations familiales repose sur un principe simple - compenser pour toutes les familles les charges occasionnées par la présence d'enfants -, induisant des règles d'attribution claires, parfaitement assimilées par les familles. En outre, ce principe est la manifestation d'un lien social fort qui unit, par un droit identique, l'ensemble des familles.

► Les allocations familiales constituent la pierre angulaire de la politique familiale. La mise sous condition de ressources, outre les effets de seuil que cette mesure ne manquera pas de provoquer, conduirait à un changement de nature de cette politique en ciblant les prestations sur une catégorie de familles, alors même que la finalité de la politique familiale est de répondre aux besoins diversifiés (compensation des charges familiales, articulation vie familiale-vie professionnelle, services aux familles, ...) de toutes les familles.

L'UNAF demande donc que cette proposition de mise sous condition de ressources des allocations familiales ne soit pas suivie d'effet et rappelle son exigence d'être associée à toute concertation sur l'avenir de la politique familiale.